

GRAND PRIX SAINT-ETIENNE LOIRE 25 MARS 2017

infos : www.ecsel-cyclisme.fr



**Stade Geoffroy Guichard
Saint-Etienne**

Course de Sprints
Catégorie : Ecole de Cyclisme
Départ : 13h30

**Stade Geoffroy Guichard
Saint-Etienne**

Présentation : 11h30
Départ : 12h30
Arrivée : à partir de 16h15

ECSEL
Espoir Cycliste St Etienne Loire

ville de **Saint-Etienne**

Loire
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Probikeshop

POLI

R.O.C.C.

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE
BANQUE ET ASSURANCES

markal
les produits Bio

**PODIUM
ANIMATION**
www.podium-animation.fr

CARROSSERIE

Hubert BEAL
25 Place Charvalle - 42000 ST ETIENNE
Tel : 04 77 33 95 72 - e-mail : h.beal@beal.fr

ST GALMIER - ST ETIENNE
SOCIÉTÉ HIPPIQUE

**france
bleu**
saint-etienne loire

ROCC

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

ORGANISATION

Espoir Cycliste Saint Etienne Loire
6 rue Mario Meunier 42000 Saint Etienne
04 77 47 56 75
ecsel@free.fr
www.ecsel-cyclisme.fr

Président du Comité d'Organisation

Relation Presse / Sponsors

Denis VILLEMAGNE

06 14 09 52 53 - denis.villemagne@wanadoo.fr

Relation équipes / commissaires

Thierry PEYRACHE

06 73 67 65 02 - thierry.peyrache@wanadoo.fr

Docteur

Dr Henri OLAGNIER

06 17 70 55 72

Radios et Assistance course

VITTA

06 03 03 51 41

ANIMATION

Podium Animation

Speaker

Jean Claude Chevignon

Présence de Miss Loire Forez

SECURITE

Croix Blanche Française

Service Ambulancier 42 ABV - St Etienne

En cas d'urgence médicale appelez le :

Samu 15 - Pompiers 18 - Police 17

Hopitaux Stéphanois

CHU de Saint-Etienne

Avenue Albert Raimond - St Priest en Jarez

04 77 82 80 00

CHPL

39, boulevard de la Palle - St Etienne

08 26 30 73 07

PALMARES DE LA COURSE

La période UC Saint Etienne Pélussin :

- 1981. Michel CHARREARD (UC St Etienne Pélussin)
- 1982. Jacques DESPORTES (CR4C Roanne)
- 1983. Christian CAZORLA (UC St Etienne Pélussin)
- 1984. Alain RUIZ (UC St Etienne Pélussin)
- 1985. Yves HUPPEL (UC St Etienne Pélussin)
- 1986. Gilles DELION (La Motte Servolex)
- 1987. Frédéric DALLEME (Brest)
- 1988. Christian GUILLOT (UC St Etienne Pélussin)
- 1989. Lars MICHAELSEN (DAN /ASPTT Toulon)

La Période ASPTT Saint Etienne :

- 1992. Grégoire BALLAND (ASPTT Nancy)
- 1993. Denis LEPROUX (Lions de Belfort)
- 1994. Hervé ARSAC (VC Lyon Vaulx en Velin)
- 1995. Hervé ARSAC (CR4C Roanne)

La période EC Saint Etienne Loire :

- 1998. Lazlo BODROGI (HON / VC Lyon Vaulx en Velin)
- 1999. Innar MANDOJA (EST / EC St Etienne Loire)
- 2000. Marc THEVENIN (CR4C Roanne)
- 2001. Benoît LUMINET (CR4C Roanne)
- 2002. Dimitar DIMITROV (BUL / Martigues SC)
- 2003. Dimitar DIMITROV (BUL / Martigues SC)
- 2004. Shinichi FUKUSHIMA (JAP/Team Bridgestone)
- 2005. René MANDRI (EST/EC St Etienne Loire)
- 2006. Benoît LUMINET (CR4C Roanne)
- 2007. Jérémie DERANGERE (SCO Dijon)
- 2008. Pawel WACHNIK (POL/CR4C Roanne)
- 2009. Julien BERARD (Chambéry CF)
- 2010. Dmitry SAMOKHVALOV (Blois CAC41)
- 2011. Yannick MARTINEZ (Creusot Cyclisme)
- 2012. Gabriel CHAVANNE (Sui/Chambéry CF)
- 2013. François LAMIRAUD (VC Cournon Pro Immo)
- 2014. Jérôme MAINARD (CR4C Roanne)
- 2015. Mattéo DRAPERI (ITA/UC Monaco)
- 2016. Maxime LE LAVANDIER (VC Cournon Pro Immo)

LES DERNIERS VAINQUEURS



Maxime LE LAVANDIER



Mattéo DRAPERI



Jérôme MAINARD

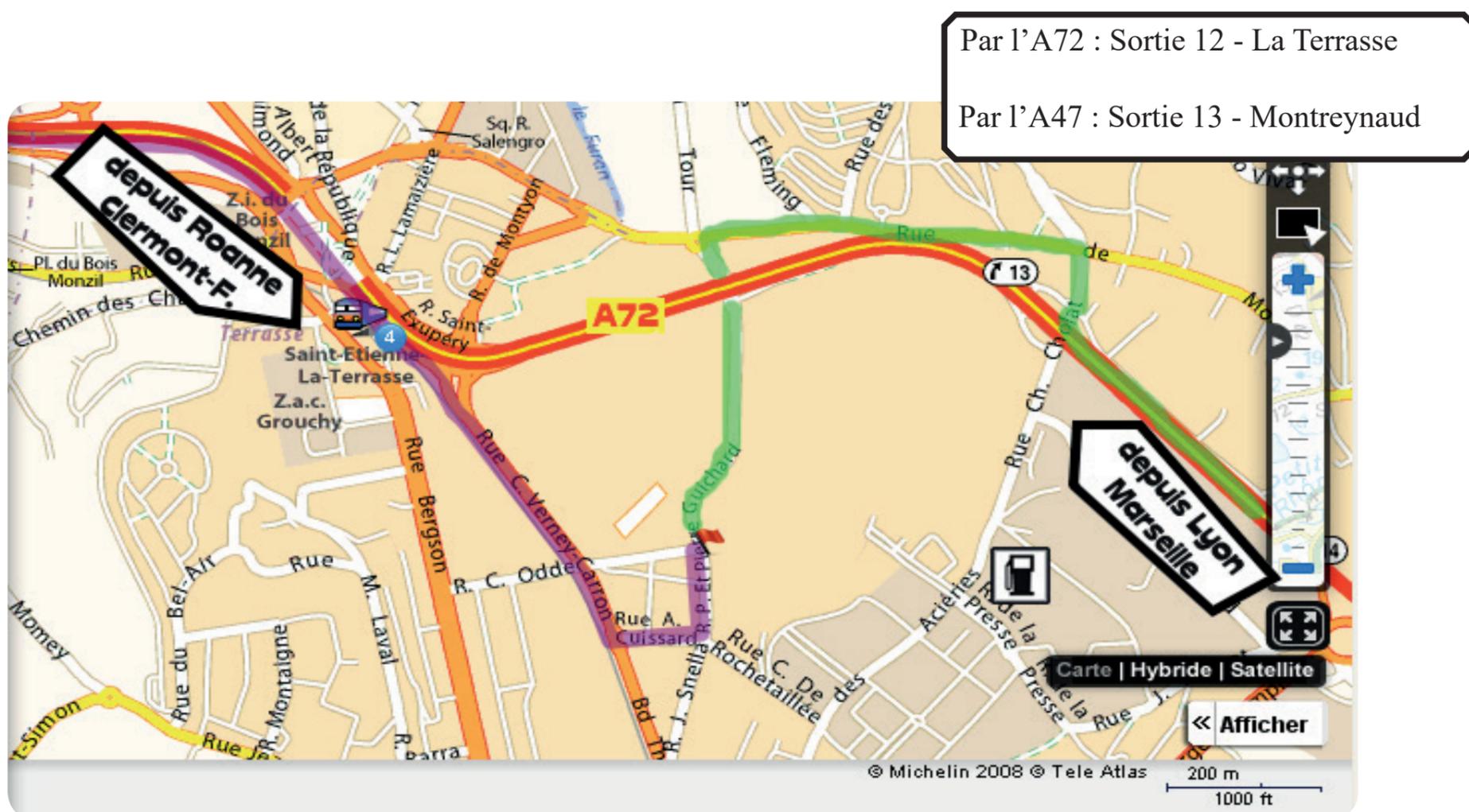


François LAMIRAUD



Gabriel CHAVANNE

ACCES AU DEPART



INFORMATIONS DEPART - ARRIVEE

Stationnement équipes : sur le Parking du Stade Geoffroy Guichard

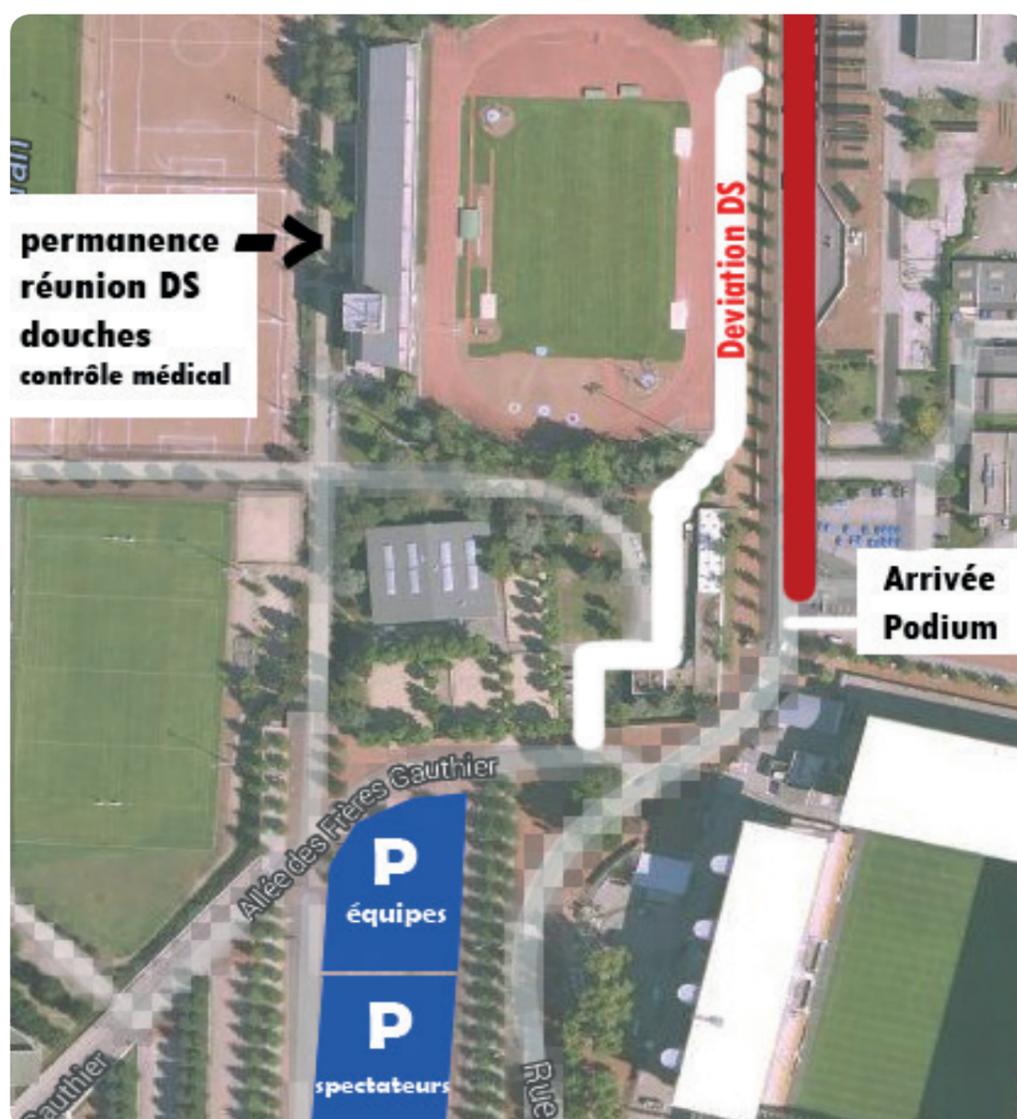
Les locaux du Stade de l'Étivalière accueilleront :

- la permanence à partir de 9h30
- la réunion des Directeurs Sportifs à 11h
- le Contrôle Médical
- les douches
- le vin d'honneur

La Présentation des équipes se fera à partir de 11h30 sur le Podium Animation positionné devant l'entrée du Stade de l'Étivalière

La déviation des Directeurs sportifs se fait au niveau du rond point Kivilev à 500m de l'arrivée.

La Remise des Prix se fera sur le podium d'arrivée 15 minutes après l'arrivée



Rassemblement de départ : St Etienne - stade Geoffroy Guichard

Lieux		Horaire				Altitude
		parcourus	à parcourir	42 km/h	38 km/h	
Départ fictif . Rue de la Tour		0		12:30	12:30	488
Rue Pierre de Coubertin						480
Rue de Molina						507
Rue Louis Neltner						497
La Talaudière Rue Allendé						495
Rue Albert Camus						510
Rue Salvador Allendé						511
Rue Jules Grevy						505
Rue Georges Clémenceau						482
Rue de la Brayetière						505
D3 Sorbiers . Av du Valjoly						513
D23 Sorbiers Grand Quartier						535
Stèle Kivilev		9,7				545
Départ réel Stèle Kivilev		0	150,2	12:55	12:55	545
Col de la Gachet D23 / D6		6,4	143,8	13:04	13:05	748
St Christo en Jarez  GPM 1		9,4	140,8	13:08	13:10	815
Laurisse D6 / D3		13,5	136,7	13:15	13:17	845
Le Pilon D3 / D54		16,1	134,1	13:18	13:21	797
Pin Rond		17,1	133,1	13:20	13:22	837
St Héand D54 / D11		22,3	127,9	13:27	13:30	655
St Héand - centre  PC 1		23,7	126,5	13:29	13:32	665
Montrond D23 / D11		26,5	123,7	13:32	13:36	605
Carrefour D3 / D23		30,9	119,3	13:39	13:43	640
Sorbiers Grand Quartier		33	117,2	13:42	13:46	535
Col de la Gachet D23 / D6		39,9	110,3	13:51	13:57	748
St Christo en Jarez  GPM 2		42,9	107,3	13:55	14:02	815
Laurisse D6 / D3		47	103,2	14:02	14:09	845
Le Pilon D3 / D54		49,6	100,6	14:05	14:13	797
Pin Rond		50,6	99,6	14:07	14:14	837
St Héand D54 / D11		55,4	94,8	14:14	14:22	655
St Héand - centre  PC 2		56,8	93,4	14:16	14:24	665
Montrond D23 / D11		59,6	90,6	14:19	14:28	605
Carrefour D3 / D23		64	86,2	14:26	14:35	640
Sorbiers Grand Quartier		66,1	84,1	14:29	14:38	535
Col de la Gachet D23 / D6		73	77,2	14:38	14:49	748
St Christo en Jarez  GPM 3		76	74,2	14:42	14:54	815
Laurisse D6 / D3		80,1	70,1	14:49	15:01	845
Le Pilon D3 / D54		82,7	67,5	14:52	15:05	797
Pin Rond		83,7	66,5	14:54	15:06	837
St Héand D54 / D11		88,5	61,7	15:01	15:14	655
St Héand - centre  PC 3		89,9	60,3	15:03	15:16	665
Montrond D23 / D11		92,7	57,5	15:06	15:20	605
Carrefour D3 / D23		97,1	53,1	15:13	15:27	640
Sorbiers Grand Quartier		99,2	51	15:16	15:30	535
Col de la Gachet D23 / D6		106,1	44,1	15:25	15:41	748
St Christo en Jarez  GPM 4		109,1	41,1	15:29	15:46	815
Laurisse D6 / D3		113,2	37	15:36	15:52	845
Le Pilon D3 / D54		115,8	34,4	15:39	15:57	797
Pin Rond		116,8	33,4	15:41	15:58	837
St Héand D54 / D11		121,6	28,6	15:48	16:06	655
St Héand - centre  PC 4		123	27,2	15:50	16:08	665
Montrond D23 / D11		125,8	24,4	15:53	16:12	605
Carrefour D3 / D23		130,2	20	16:00	16:19	640
Le Pilon D3 / D54		133,2	17	16:03	16:23	797
Pin Rond  GPM 5		134,2	16	16:07	16:24	837
St Héand D54 / D11		138,3	11,9	16:13	16:32	655
Montrond D23 / D11		142,5	7,7	16:16	16:38	605
l'Etrat D11/rte de Vivert		145,2	5	16:20	16:42	464
rte de Vivert / Ch. du Colombier		145,5	4,7	16:21	16:42	485
La Tour en Jarez - centre		146,5	3,7	16:23	16:45	534
Montée du Bourg / D498		147,8	2,4	16:24	16:46	470
D498 / D11.1		147,9	2,3	16:24	16:46	468
D11.1 / D11.2 rue de la Tour		148	2,2	16:24	16:46	471
Rd Point Rue de la Tour		149,7	0,5	16:27	16:50	486
Arrivée		150,2	0	16:28	16:50	488

GP SAINT ETIENNE LOIRE 2017

REGLEMENT GENERAL

Article 1. Organisation

L'épreuve « Grand Prix de la ville de Saint-Etienne et du Conseil Général de la Loire », est organisée par l'Espoir Cycliste Saint-Etienne, 6, rue Mario MEUNIER 42000 SAINT-ETIENNE sous les règlements de la FFC. Elle se dispute le samedi 25 mars 2017.

Article 2. Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de « Première » catégorie et « Deuxième » catégorie. Elle est inscrite au calendrier national FFC et classé 1.12.1 « élite-nationale ».

Article 3. Participation

Conformément au règlement FFC, l'épreuve est ouverte à titre individuel ou par équipe de structure suivante :

- Equipes continentales UCI françaises ;
- Equipe nationale française ;
- Equipes étrangères, régionales et de club (3 au maximum)
- Equipes FFC - coureurs de 1ère et 2ème cat.
- Pôles
- Equipes de division nationale 1 – 2 - 3
- Equipes de sélections régionales ou Equipes Interrégionales ;
- Equipes de Comités départementaux ;
- Equipes de club

Le nombre d'engagés est fixé à 200. Le nombre de coureurs d'un même club ne pourra être supérieur à 12, si le nombre maximum de coureurs engagés est atteint. Dans le cas contraire, une tolérance est admise, sous réserve, qu'elle ne conduise pas l'organisateur à évincer de l'épreuve d'autres équipes ayant sollicité leur engagement. Les engagements à titre individuel ou par équipe sont admis.

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tient le samedi 25 mars de 9h30, au Stade Henri Lux. La confirmation des partants et le retrait des dossards et des plaques de cadre sont remis aux directeurs sportifs de chaque équipe sur présentation des licences des coureurs lors de la permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en la présence des membres du collège des commissaires est fixée le samedi 25 mars à 11h et se tiendra dans le Stade Henri Lux. La voiture suiveuse est admise à partir de 4 coureurs.

Article 5. Engagements

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il accepte toutes les clauses. Chaque coureur s'engage à respecter le code de la route. L'engagement se fera par équipe. Un droit d'engagement de 9€ par coureur devra être acquitté.

Les engagements devront être régularisés sur le site www.fcc.fr

Article 6. Emargement

La signature de la feuille d'emargement se fera par équipe sur le podium animation à l'entrée du Stade G.Guichard entre 11h30 et 12h15 lors de la présentation des équipes, les équipes devront se présenter au complet.

Article 7. Ravitaillement

Le ravitaillement à pied des coureurs se fera à l'intérieur d'une zone délimitée s'étendant du lieu-dit la Roche jusqu'au lieu-dit les Maladières.

Des dérogations à ces prescriptions pourront être apportées par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 8. Arrivée

Une déviation obligatoire sera mise en place pour les véhicules, y compris les motos à 500 m de la ligne d'arrivée, à droite, permettant de rejoindre directement le parking des coureurs. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée, les véhicules de l'organisation, des commissaires, du médecin et du directeur sportif du vainqueur seulement en cas d'arrivée détachée, avec une avance minimum de 1 minute, conformément au règlement UCI article 2.3.006.

Article 9. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur pointé à plus de 10 minutes du peloton principal, doit s'arrêter et quitter la course après avoir remis son dossard au camion balai.

Article 10. Protocole

Les 3 premiers de l'épreuve, le 1° espoir, les vainqueurs des classements annexes (Grand Prix de la Montagne et Points chauds), tous doivent se présenter 15 minutes après leur arrivée.

Article 11. Prix

Grille 1220/20 :

1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}	6 ^{eme}	7 ^{eme}	8 ^{eme}	9 ^{eme}	10 ^{eme}
246 €	183 €	146 €	122 €	98 €	85 €	67 €	55 €	37 €	24 €
11 ^{eme}	12 ^{eme}	13 ^{eme}	14 ^{eme}	15 ^{eme}	16 ^{eme}	17 ^{eme}	18 ^{eme}	19 ^{eme}	20 ^{eme}
21 €	20 €	18 €	17 €	15 €	14 €	14 €	14 €	12 €	12 €

Grand Prix de la Montagne à Saint-Christo en Jarez et Pin Rond :

3-2-1 points aux 3 premiers coureurs lors des 5 classements

Prix : 1° : 76 €, 2° 45 €, 3° : 30 €

Points chauds à Saint-Héand :

3-2-1 points aux 3 premiers coureurs lors des 4 classements à Saint-Héand

Prix : 1° : 76 €, 2° 45 €, 3° : 30 €

Espoir :

Prix : 1° : 50€

Article 12. Service médical

Les soins médicaux en course seront assurés par le service médical mise en place par l'organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ jusqu'au moment où ils quittent celle d'arrivée.

Article 13. Remboursement de frais

Le paiement des frais de déplacement se fera uniquement au directeur sportif après le retour de l'intégralité des dossards et des plaques de cadre et aura lieu à la permanence mise en place 30min après l'arrivée de la course.

Article 14. Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle se déroulera dans la salle du Contrôle antidopage au rez-de-chaussée dans les vestiaires du Stade Henri Lux.

Article 15. ACCDN ROCC Tour DRAG Bicycles

Le GP de St Etienne Loire est une épreuve comptant pour l'ACCDN ROCC Tour DRAG Bicycles.

LISTE DES HOTELS

CAMPANILE Rue de l'Artisanat 42300 VILLARS Tel : 04 77 92 37 37	ETAP HOTEL 21, boulevard George Pompidou 42000 SAINT ETIENNE Tel : 08 92 68 31 65	CAMPANILE ZAC Bourdon 42400 SAINT CHAMOND Tel : 04 77 22 01 01
KIRIAD HOTEL 77 rue de la Montat 42100 SAINT ETIENNE Tel : 04 77 21 12 21	FORMULE1 114 rue des Aciéries 42000 ST ETIENNE Tel : 08 91 70 53 81	HOTEL B&B Rue de l'Artisanat 42300 VILLARS Tel : 04 77 79 47 47

Plus d'hôtels sur : <http://www.tourisme-st-etienne.com>

LES PARTENAIRES DE L'ORGANISATION

ville de **Saint-Étienne** **Loire**
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

SAINT-ETIENNE
métropole

ECSEL
Espoir Cycliste St Etienne Loire

poli

Probikeshop

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE
BANQUE ET ASSURANCES

Hubert BEAL
25 Place Chavanelle - 42000 ST ETIENNE
Tel : 04 77 33 05 72 - email : h.beal@mma.fr



La participation des municipalités
et des associations de :
FONTANES / L'ETRAT / St PRIEST EN JAREZ

ville de **Saint-Étienne**



Saint-Christo -en-Jarez
La vie côté nature

CG
CARROSSERIE

PODIUM
ANIMATION
www.podium-animation.fr

Ville de **Saint-Héand**

sorbiers

markal
les produits Bio

france
bleu
saint-étienne loire

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME

VCSCM
VELO CLUB SAINT CHRISTO MARCENOD



CG
CARROSSERIE

MANDATAIRE AUTOMOBILE À LORETTE (42)
JUSQU'À 44% DE REMISE ! - 04 77 73 33 51

Comment nous contacter ?
CG CARROSSERIE

Tél: 04 77 73 33 51
7 RUE EMILE ZOLA
42420 LORETTE

cgautos42@gmail.com

Du Lundi au Vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
et le Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

CG CARROSSERIE

Basé à Lorette dans le département de la Loire [42], le garage **CG CARROSSERIE** vous propose désormais un large choix de véhicules 0 Km ou d'occasion.

Sponsor du Team Probikeshop Saint Etienne Loire 2017

